



Mairie de Plainval

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE PLAINVAL
SÉANCE DU 07 Avril 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le sept avril à vingt heures quatre minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur Samuel DOVERGNE, Maire.

Date de Convocation : **01/04/2023**
Date d'affichage : **01/04/2023**
Membres en exercice : **11**
Membres Présents : **11**
Membres votants : **11**

Présents : Messieurs Samuel DOVERGNE, Taylor BETHELMY, Franck JONCKHEERE, Joël GALEK et Mesdames Evelyne CAUWEMBERGHS, Mme Marjorie DARCAIGNE, Mme Coralie LETOCART, Blandine DARDANT, Laëtitia BERNAUX, Gwenaëlle LEROY et Katia VARESI - formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T

Secrétaire de séance : Mme Marjorie DARCAIGNE

Délibération n°
18-2023

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 82 728.17 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 536 288.25 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : 22 265.85 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 55 251.98 €

Restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 104 994.02 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal,

- soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement,
- soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 104 994.02 €

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 486 546.21 €

Le conseil municipal à l'unanimité
AFFECTE les résultats comme cités ci-dessus.



Délibération n° 18-2023 du CM du 07.04.2023